

# CONSEIL DES MINISTRES RESPONSABLES DE LA RÉGLEMENTATION DES VALEURS MOBILIÈRES

## COMMUNIQUÉ

### **Le Conseil provincial-territorial des ministres responsables de la réglementation des valeurs mobilières poursuit la réforme**

**Le 23 janvier 2012**

Le Conseil provincial-territorial des ministres responsables de la réglementation des valeurs mobilières (le Conseil) s'est réuni le 20 janvier 2012 pour discuter des moyens de poursuivre l'amélioration de la législation en matière de valeurs mobilières, dans la foulée de la décision de la Cour suprême du Canada, qui a établi que la réglementation des valeurs mobilières était de compétence provinciale.

Le Conseil reconnaît l'importance de maintenir un système de réglementation des valeurs mobilières novateur, concurrentiel et souple qui protège les investisseurs et favorise des marchés des capitaux justes et efficaces. Le Conseil demeure résolu à poursuivre la réforme d'un système de réglementation des valeurs mobilières déjà hautement considéré.

Le Conseil a demandé aux Autorités canadiennes en valeurs mobilières de trouver d'autres moyens d'améliorer le système réglementaire et de lui présenter un rapport d'étape au printemps prochain.

Le Conseil a été créé en vertu du *Protocole d'entente provincial-territorial sur la réglementation des valeurs mobilières* de 2004, signé par tous les territoires et toutes les provinces, à l'exception de l'Ontario. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Conseil et ses activités, consultez le site Web du Conseil au [www.valeursmobilières.org](http://www.valeursmobilières.org).

- 30 -

Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec :

Robyn Cochrane, directrice, Communications  
Ministère des Finances et de l'Entreprise de l'Alberta  
780 415-1541